



Paris le 12 mars 2024

M le Président,

Ce premier CDAS de 2024 se tient dans un contexte qui ne laisse pas présager la moindre embellie après une année 2023 dont le bilan politique et social, tant au niveau international que national, aura été plus qu'alarmant. Avec les différents conflits (Ukraine, Proche Orient etc) . c'est l'équilibre mondial qui s'en retrouve véritablement fragilisé.

Partout l'extrême droite et le démon du populisme progressent sur le terrain de cette instabilité :

- victoires électorales comme en Argentine
- poussées diverses comme la candidature de Trump aux primaires Républicaines aux États-Unis et la montée de l'AFD en Allemagne

Dans un environnement international en proie à une inflation galopante (notamment sur le prix de l'énergie et des matières premières), les inégalités se creusent, exacerbant les mécontentements et faisant de la question du pouvoir d'achat et des inégalités une préoccupation primordiale des citoyens. L'exigence de justice sociale et de partage des richesses se fait chaque jour plus criante.

En France, 2023 aura été l'année d'une mobilisation historique contre le recul de l'âge légal de départ en retraite. Le Gouvernement en imposant cette brutale régression sociale a contribué à alimenter et à enraciner durablement une véritable crise politique et démocratique dans le pays.

À l'entendre, le Gouvernement en aurait donc fait bien assez pour les fonctionnaires !

Hausse : de 3,5 % de la valeur du point d'indice en 2022, de 1,5 % en juillet 2023 ainsi que l'attribution de 5 points d'indice à tous les agent-e-s, à partir de janvier 2024, ce qui représente environ 25 € de plus par mois par agent-e.

Il vante par ailleurs la prime « pouvoir d'achat » ponctuelle et ses mesures visant les bas salaires, préférant quelques maigres mesures catégorielles et individuelles, insuffisantes, à une revalorisation d'ensemble. Toute revalorisation inférieure à celle de l'inflation est ipso facto une baisse de salaire!

Pour rappel : les récentes revalorisations du point d'indice obtenues après dix années de gel des salaires des agent-es dans un contexte où l'inflation avoisinaient les 5 % entre 2022 et 2023. Par ailleurs, l'inflation cumulée est de 26 % depuis 2010 et s'accélère depuis ces 2 dernières années.

Après avoir annoncé 12 milliards d'économie pour 2025, le 1er ministre confirme 10 milliards en 2024 dont 700 millions de réduction de dépenses de personnels pour l'ensemble des ministères. Cette austérité, dont le gouvernement n'ose dire le mot, résulte d'un taux de croissance beaucoup plus faible qu'attendu par Bruno Le Maire : moins de 1 % au lieu du 1,4 % espéré pour élaborer la loi de finances.

Sans surprise, le gouvernement continue sa politique à base de vieilles recettes libérales : s'attaquer aux dépenses publiques, en s'attaquant aux fonctionnaires et aux services publics sans vouloir augmenter les recettes, en particulier en taxant plus les patrimoines et les revenus des plus riches qui ont vu exploser en 2023 leurs profits et leurs rentes et en corollaire encore moins augmenter et revaloriser les salaires, les retraites et les minimas sociaux.

Dans une période particulièrement difficile d'un point de vue économique avec une inflation toujours aussi élevée, pesant notamment, sur les dépenses alimentaires et énergétiques, l'action sociale prend hélas toute sa dimension, toute son utilité.

Or l'Action Sociale régresse :

- suppressions d'emplois dans les délégations
- coupes très importantes dans les budgets

- diminution des moyens humains
- réformes de toutes natures mettant en danger la structuration de l'Action Sociale et les prestations apportées.

Ce n'est pas la réforme imposée du réseau qui va nous rassurer : une régionalisation rampante des actions en direction des agents semble être à l'ordre du jour. Pour exemple un GT en lien avec le Secrétariat Général et les Présidents des CDAS se tiendra pour toute l'Île de France le 18 mars afin de mener une réflexion sur les conditions d'organisation de l'arbre de Noël pour les prochaines années. En effet, selon le Secrétariat Général je cite « *au regard des caractéristiques de la région Île-de-France, des pratiques actuelles des départements, une approche interdépartementale voire régionale pourrait faire sens* ».

Est-ce un premier pas vers la fin de la départementalisation des crédits d'actions locales et bien entendu la réduction desdits crédits ?

Pour Solidaires Finances nous nous opposerons fermement à ces projets ; jamais nous ne négocierons ni le poids des chaînes ni même leurs couleurs !

Concernant ce premier Cdas 2024

* Règlement intérieur

Malgré nos interventions lors de la présentation du règlement intérieur du CNAS le 15 décembre dont découle celui du CDAS 75, peu de modifications ont été apportées entre le projet (RI CNAS) du 31 mai 2023 et la nouvelle version. A l'instar du vote unanime exprimé au Cnas, nous voteront contre ce texte.

*Note d'orientation

Au niveau National, les crédits budgétaires 2024 dédiés à l'action sociale sont de 112,85 M€ . Cette hausse est la bienvenue mais reste insuffisante au regard des besoins globaux : couvrir les orientations et les objectifs arrêtés en CNAS et déclinés dans les conventions d'objectifs, de moyens et de performance passées avec AGRAF, ALPAF et EPAF et dans la note d'orientations adressée aux présidents de CDAS.

Au niveau local, le montant global alloué est de 423 214 € en tenant compte d'une mise en réserve : 7 % au titre du global (elle était de 6 % précédemment). On voit que tout augmente surtout la mise en réserve !

Concernant le Fonds d'Innovation Locale (FIL) :

Tout n'a pas été réalisé, la dépense étant noyée sur plusieurs exercices. Un grand sentiment d'opacité voire d'arbitraire existe au niveau de la pré-sélection des projets. Nous attirons l'attention sur la nécessité d'actions à destination des primo arrivants sur Paris, ce qui est par ailleurs souligné dans la note d'orientation 2024.

Quant aux nouvelles prestations mises en place pour l'aide à la parentalité, Solidaires Finances déplore que le chèque finance (d'ailleurs très difficilement accepté par les organismes et associations sportives) soit réservé à la tranche d'âge 12/17 ans et démarre pas dès l'âge de 6 ans.

Nous souhaitons avoir des informations concernant les dispositifs mis en place pour les JO et JOP :

-
- * Accès aux restaurants administratifs (à la fois pour les rationnaires et surtout pour les personnels)
- * concernant ces derniers, un dispositif d'aide sera-t-il mis en place pour se rendre sur leurs lieux de travail ?
- * Concernant les départs et retours de colos, comment seront-ils assurés dans le respect de la sécurité des colons, avec des facilités accordées aux parents pour les accompagner ?
- * qu'en sera-t-il des sorties culturelles pour les actifs et retraités ?

Restauration Parisienne

Solidaires Finances exige de la part de la DRFIP PARIS (*qui est présente cette fois-ci*) une prise en compte systématique de la restauration lors des futures restructurations/destructions.

Que l'on ne renouvelle pas l'exemple de NDV ! Nous restons pessimistes car avec une augmentation prévisible d'agents sur le site de SAND d'ici la fin de l'année, aucune information ne nous a été transmise quant au redimensionnement de la cantine (78 couverts) qui pour l'instant ne pourra accueillir autant de rationnaires.

Et nous ne parlons pas de la cantine de Paradis (64 couverts) qui devra accueillir les agents du site d'Uzes ; de même que celle de Paganini qui en 2025 accueillera les agents du 11^e et à terme ceux du 12^e.

Quant au 18^e, même si le prestataire donne entière satisfaction, AGRAF reste-t-elle toujours intéressée par une livraison de repas, ce que son représentant avait laissé entendre lors du dernier CDAS.

Nous souhaitons également avoir un point sur la situation des travaux du restaurant de Londres. Et tout cela n'est que pour la DRFIP Paris !. Concernant la DNVSF, a t'elle anticipé la restauration de ses agents qui arriveront sur un site sous-dimensionné en capacité de bureaux.

Quant aux Douanes, quelle solution est envisagée pour les agents du site VITALYS (environ 350 agents) pour bénéficier d'une restauration collective correcte, après la future fermeture programmée du prestataire actuel. AGRAF a t'elle été contactée. Il semblerait qu'aucune information n'ait été diffusée aux agents.

Sur les autres points à l'ordre du jour, nous les aborderons au fil des échanges.

Pour Solidaires Finances, nous restons attachés à une politique d'action sociale de qualité et de proximité à destination des actifs , des retraités et de leurs enfants. Les CDAS, doivent conserver l'intégralité de leurs prérogatives. Les responsables régionaux ne décident pas de l'utilisation des CAL !